

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1911)

Heft: 110

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central dans sa séance du 25 avril 1911 à Aarau a décidé d'un commun accord avec les représentants de la section d'Aarau, que l'Assemblée des délégués aura lieu à Aarau à l'hôtel „Ochsen“ samedi le 24 juin, à 2 heures de l'après-midi, puis le lendemain à 10 heures du matin aura lieu à la Salle des Assises l'Assemblée générale.

M. Righini motiva au sein du Comité central la proposition de la section de Zurich concernant la livraison des estampes aux membres actifs. La section de Zurich veut que les actifs n'aient plus à aucune condition le droit de se les procurer. Après une discussion très nourrie le Comité central décide de proposer à l'Assemblée générale:

1^o Que le tirage de l'estampe soit toujours fait en nombre double de celui des membres passifs au moment du tirage;

2^o Que les actifs aient le droit de se la procurer dans le courant de l'année de son émission à raison de frs. 20.—

3^o Que toutes les fois qu'il sera fait une lithographie, la pierre en sera effacée en présence d'un délégué du Comité central.

4^o Qu'il ne soit plus fait d'édition spéciale sur japon;

5^o Qu'à l'avenir tous les exemplaires de l'estampe soient numérotées afin qu'il soit possible d'exercer un contrôle exact sur leur distribution.

Le Comité central prend connaissance d'une proposition écrite de M. Silvestre qui se plaint que le nombre des déclarations d'adhésion à l'exposition de la Société à Genève est beaucoup trop maigre pour en garantir le succès. Le Comité central adresse donc un appel urgent à tous les membres de profiter de l'occasion qui leur est offerte d'exposer leurs œuvres à Genève et rappelle que cette exposition est subventionnée de deux mille francs de la part de la Confédération et qu'un crédit pour achats lui est réservé. Il prie instamment tous les membres qui ne l'ont pas fait encore, d'envoyer leur avis de participation au secrétaire général, M. Gustave Maunoir, aussi vite que possible.

M. Röthlisberger donne connaissance d'une nouvelle lettre de M. Trachsel, datée du 1^{er} avril a. c., contenant un certain nombre de désirs quant à la teneur et l'interprétation des statuts de notre Société. Etant donné que dans leurs formes ses désirs n'ont pas le caractère de propositions directes, le Comité central décide de passer outre, laissant toute liberté à M. Trachsel de présenter ses vœux à l'Assemblée générale.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Section d'Aarau.

La section d'Aarau nous prie de communiquer à nos membres qu'elle sera disposée à entremettre des logements aux membres de la Société qui assisteront à l'Assemblée des délégués du 26 juin, en tant que la demande en sera faite en temps utile.

Section de Berne.

Bazar de la section bernoise. L'appel aux artistes suisses en faveur du bâtiment d'exposition de la section de Berne a eu un beau succès. Un grand nombre d'œuvres a été annoncé.

A la suite de circonstances diverses, le bazar aura lieu un peu plus tôt qu'il n'était prévu. MM. les camarades qui eurent la bonté de remplir le bulletin d'adhésion sont donc priés d'envoyer les œuvres au musée des beaux-arts à Berne jusqu'au 10 mai prochain. Ceux qui, par mégarde, n'ont pas encore annoncé leurs œuvres, ou qui n'en ont pas communiqué le titre et la valeur sont instamment priés de bien vouloir le faire sous peu, afin que le catalogue puisse être édité à temps.

E. Prochaska, 29, Bühlstrasse, Berne.

Le bazar et la kermesse des artistes de la section de Berne auront lieu les 29, 30 et 31 mai et 1^{er} juin à Berne. Les travaux préparatoires sont en bonne voie. Quant à l'exposition qui y sera adjointe, le Comité de la section de Berne accepte volontiers des adhésions jusqu'au 10 mai.

Pour collaborer à la fête l'orchestre de la ville de Berne et la Société dramatique ont assuré leur concours et il est à prévoir que la fête aura un beau succès. Quant aux artistes qui ont bien voulu seconder notre œuvre de leur générosité, nous nous empressons de les en remercier ici déjà bien cordialement.

Berne, le 27 avril 1911.

Le président de la section de Berne: **Ad. Tièche**.

Exposition de la Société au Musée Rath à Genève.

Avis important.

Le dernier délai pour l'envoi du bulletin d'adhésion (Supplément au n° 109, 1^{er} avril de „L'Art Suisse“) est fixé au 15 mai.

Les membres de la Société dont le bulletin d'adhésion sera parvenu à cette date au secrétaire de l'exposition recevront en temps voulu les formulaires et étiquettes nécessaires pour l'envoi de leurs œuvres.

Les œuvres d'artistes n'habitant pas Genève devront être envoyées au Musée Rath (à l'adresse indiquée sur l'étiquette jaune) dès le 10 juin et jusqu'au 30 juin dernier délai.

Les œuvres d'artistes habitant Genève devront être livrées au Musée Rath (entrée par la porte de derrière) le vendredi 30 juin de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Le Secrétaire général de l'Exposition.

Filippo Franzoni †.

Vers la fin de l'avant-dernier mois mourut à Lugano notre camarade, le peintre Filippo Franzoni. Franzoni a à plusieurs reprises représenté notre Société dans les jurys et aussi dans la commission fédérale des Beaux-Arts. Nous regrettons d'autant plus de l'avoir perdu, qu'au dire des camarades dont il fut connu, Franzoni était un bon artiste et un excellent homme. Nous fûmes donc très étonnés de constater qu'on ne lui fit pas l'honneur de faire figurer son nom dans le Dictionnaire des Artistes suisses. Nous espérons de nous ratrapper dans le prochain numéro et de parler à nos lecteurs des détails de sa vie.

Einrahmungen jeder Art
Kunsthandlung
A. Vogelsang
7 Amtshausgasse 7
Prompte, fachgemäss Ausführung

Spezialgeschäft
für Einrahmungen
jeden Genres.

Eigenes Atelier für Anfertigung in
jeder gewünschten Ausführung.
Annahme für Ausstellungen.

H. Gärtner, Bern
— 24 Zeughausgasse 24 —
Telephon 1483.